

Procès-verbal de séance du conseil municipal du mardi 15 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué le quatorze août 2020, s'est réuni en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'espace socioculturel André HENRY, sous la présidence de Madame Brigitte BERTEIGNE, Maire.

Présents : Brigitte BERTEIGNE, Valérie DARTOIS, Philippe DE NIJS, Martine COSSET, Bernard DESRUMAUX, Manuela DA SILVA NOVAIS, Charles BOUCHERON, Sébastien BOUDEREAU, Nicolas CARMIGNAC, Eve COSNEFROY, Pascal FELLAH, Sandrine FERNANDEZ, Nathalie FLAGEUL, Augustin FROT, Liliane GATEBOIS, Christophe GOUTELARD, Laëtitia LEGROS, Patrick MOREL

Absents excusés :

Malorie BENOIST pouvoir à Valérie DARTOIS

Secrétaire : Liliane GATEBOIS

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2020

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 août 2020. Le procès-verbal de la séance du 25 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L. 2121-19,

Rappelle que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur, adopté dans les six mois qui suivent leur installation,

Indique que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant le projet de règlement intérieur,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le règlement intérieur.

2. Modification du tracé du chemin de Grande Randonnée de Pays «GRP du Lunain» dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

Madame le Maire,

Vu la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et notamment les articles 56 et 57,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée,

Considérant la demande du comité départemental FFRandonnée de l'Yonne,
Considérant la mise à jour par le Conseil Départemental de l'Yonne du PDIPR,
Considérant le plan annexé, comprenant un itinéraire traversant la commune,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées de l'Yonne des chemins et autres voies listés sur le tableau joint et rapportés sur la carte ci-annexée (finage sur photocopie de carte au 1/25000^{ème}).**
- **S'engage à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés sauf à proposer un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier et lui conservant son intérêt initial.**
- **S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés. La commune se réserve le droit d'interdire le passage des véhicules motorisés.**
- **Prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement.**
- **Accepte le passage des randonneurs pédestre, équestre, VTT (*), le balisage et le panneautage des itinéraires selon la norme fédérale des disciplines concernées.**
- **S'engage à informer le maître d'œuvre du PDIPR de toute modification des itinéraires inscrits dès la connaissance du projet.**
- **Accepte les clauses définies dans le cahier des charges du PDIPR de l'Yonne.**

3. Acquisition d'une parcelle

Madame le Maire,

Vu la délibération n°2020-06b en date du 30/01/2020,

Considérant le bornage effectué par Monsieur FROT, géomètre,

Considérant que la surface à acheter sur les parcelles E478 et E479 est de 335 m²,

Considérant la somme de 3 000 € inscrite au Budget Principal de la commune 2020 pour l'acquisition de cette parcelle,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'acquisition de 335 m² sur les parcelles E478 et E 479 pour un montant de 3 000 €, frais de géomètre pour le bornage et frais de notaire en sus,**
- **Mandate Maître PAGET, notaire, pour établir les actes correspondants,**
- **Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

4. Vente d'une parcelle

Madame le Maire,

Vu la délibération n°2020-06a en date du 30/01/2020,

Rappelle qu'il avait été convenu de proposer les parcelles ZP 92 et ZP 43 au prix de 4.00 €/ m² aux riverains demandeurs,

Considérant qu'il est nécessaire de conserver une partie de la parcelle ZP 92 afin de préserver le caractère paysager,

Propose de diviser la parcelle et d'en vendre 500 m² aux propriétaires riverains demandeurs,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité de 12 VOIX POUR :

- **Approuve** la division de la parcelle ZP 92 d'une surface de 2875 m² en deux parcelles de 500 m² et 1375 m²,
- **Accepte** la vente de la parcelle divisée d'une surface de 500 m² au prix de 4.00 €/m² aux riverains demandeurs, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **Mandate Maître PAGET, notaire, pour établir les actes correspondants,**
- **Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

Décisions de Madame Le Maire :

✓ **N° 2020/08 : Mise à disposition de la salle d'activité du 1er étage de la Mairie**

Le Maire, par délégation du conseil municipal,

Considérant que la ville dispose d'une salle au 1^{er} étage de la Mairie qui peut être mise à disposition pour l'organisation d'activités ouvertes au public ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les conditions et tarifs ;

a décidé :

1. La Commune pourra mettre à disposition, selon la disponibilité, la salle située au 1^{er} étage de la Mairie pour l'organisation d'activités ouvertes au public,
2. Une convention de mise à disposition devra être signée pour toute utilisation,
3. Les associations de la commune seront prioritaires lors de la mise en place des plannings établis au 1^{er} septembre de chaque année,
4. Tout au long de l'année, la Commune restera prioritaire quant à l'utilisation de cette salle,
5. La salle sera mise à disposition gratuitement pour les activités mises en place par des associations,
6. Pour les autres activités, la mise à disposition des locaux sera consentie à titre gratuit. Cependant une participation financière de 50 € par semestre sera demandée pour la participation aux frais d'eau et d'électricité.

Informations de Madame Le Maire :

- Dans le cadre de l'organisation des journées du patrimoine qui se dérouleront le samedi 19 et dimanche 20 septembre, la commune propose une visite guidée de la mairie et de l'église et la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne offre un concert à 11h à l'église.
- La commune sera représentée par un élu dans chaque commission thématique créée par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne :

Commissions thématiques	Représentant de la commune de Chéroy
Loisirs, enfance, jeunesse et sport	Valérie DARTOIS
Culture et patrimoine	Valérie DARTOIS
Réflexion prise de compétence Santé	Brigitte BERTEIGNE
Ordures ménagères	Philippe DE NIJS
SPANC et réflexion prise de compétence assainissement collectif et eau potable	Philippe DE NIJS
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	Bernard DESRUMAUX
Finances	Brigitte BERTEIGNE
Services techniques, numérique et téléphonie mobile	Philippe DE NIJS
Aménagement du territoire	Brigitte BERTEIGNE
Développement économique	Christophe GOUTELARD
Procédures adaptées	Brigitte BERTEIGNE

- La commune sera représentée par un de ses délégués dans chaque commission thématique créée par le SIVOM du Gâtinais en Bourgogne :

Commissions thématiques	Représentant de la commune de Chéroy
Alimentation en Eau Potable	Philippe DE NIJS
COSEC	Bernard DESRUMAUX
Finances	Philippe DE NIJS
Procédures adaptées	Bernard DESRUMAUX

Informations des adjoints et conseillers :

- Madame Valérie DARTOIS indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec la mise en place du nouveau protocole sanitaire établi par l'école, en concertation avec la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire de Séance,

Liliane GATEBOIS

Le Maire,



Brigitte BERTEIGNE

Valérie DARTOIS

Philippe DE NIJS

Martine COSSET

Bernard DESRUMAUX

Manuela DA SILVA NOVAIS

Malorie BENOIST
Pouvoir à Valérie DARTOIS

Charles BOUCHERON

Sébastien BOUDEREAU

Nicolas CARMIGNAC

Eve COSNEFROY

Pascal FELLAH

Sandrine FERNANDEZ

Nathalie FLAGEUL

Augustin FROT

Liliane GATEBOIS

Christophe GOUTELARD

Laëtitia LEGROS

Patrick MOREL